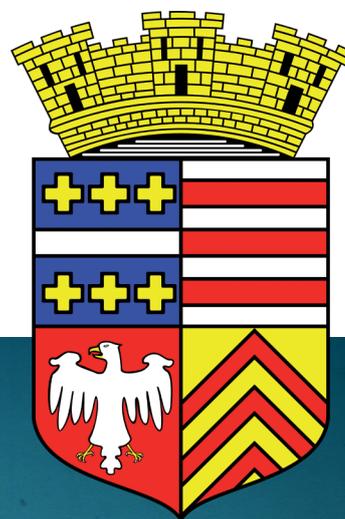


NUCOURT Com-Info



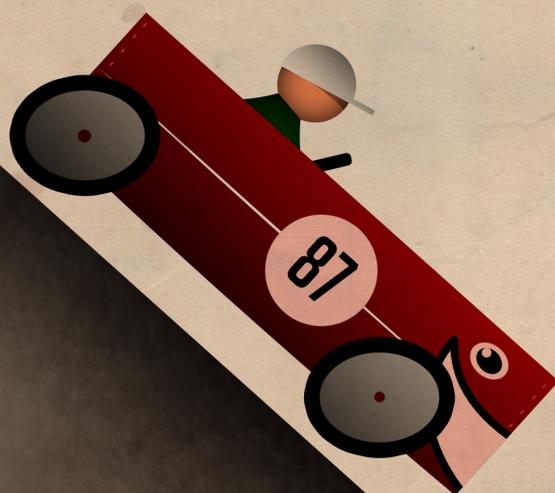
FÊTE COMMUNALE DE NUCOURT

SAMEDI 2 JUILLET 2016

La fête à fond la caisse

DIMANCHE 3 JUILLET 2016

Concours de caisses à savon



PAGES **2_3**

Actus municipales,
CMJ, cadre de
vie & Agenda

PAGE **4**

Nature et
découvertes

PAGE **5**

Enfance et
jeunesse

PAGE **6**

Solidarité

PAGES **7_8**

Annonces & fête
communale

NUMÉRO 87

JUIN 2016



Mairie

Ouverture de la mairie durant les vacances...

En juillet les horaires restent inchangés :

- Lundi : 15 h 00 - 18 h 30 ;
- Mardi : 10 h 00 - 12 h 00 ;
- Jeudi : 15 h 00 - 19 h 00 ;
- Vendredi : 10 h 00 - 12 h 00.

En août une permanence sera assurée le lundi et le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30.

En bref

Les jeunes hommes et femmes nés en juillet, août, septembre 2000 sont priés de se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans afin d'être recensés pour la journée défense et citoyenneté et, prévoir l'inscription automatique sur les listes électorales. Merci de vous munir du livret de famille.

Ma commune a du cœur

Lors du dernier mandat du CMJ, un défibrillateur a été installé au sein de notre commune sur le mur de la salle des fêtes municipale afin qu'il puisse être accessible et visible par tous.

Cette louable action a permis à la commune de Nucourt d'obtenir « un cœur », et de prétendre au label « ma commune a du cœur » décerné par BFM et RMC. Suite à cette action, la municipalité apposera un panneau « ma commune a du cœur », à l'entrée de notre village.

Pour rappel, chaque jour, 137 personnes meurent d'un arrêt cardiaque dans notre pays. Grâce à cette mobilisation, le nombre de vies sauvées a doublé en 4 ans, ensemble, allons plus loin, continuons le combat pour sauver des vies. Si un défibrillateur est à la disposition dans notre commune, il reste aux Nucourtois à se former aux gestes qui sauvent.

Pour toutes ces raisons, deux formations de deux sessions chacune traiteront à partir de septembre les thèmes suivants :

- La première formation portera sur la prise en charge de l'arrêt cardiaque et l'utilisation de défibrillateurs automatisés externes et sera d'une durée d'environ 1 h 30. Elle est gratuite et accessible à tous. Pour autant, une priorité sera donnée aux membres du CMJ et au personnel communal.
- La seconde sera payante (environ 45 €), accessible à partir de 10 ans et donnera la compétence « Prévention et secours civiques de niveau 1 ». La commune s'engage à former, dans un premier temps, une partie du personnel communal.

N'hésitez plus à venir vous former !

Nucourt Com-Info : le journal du Conseil municipal

Mairie de Nucourt – rue de la Boutrolle – 95420 Nucourt | Tél : 01 34 67 41 11 | mairie.nucourt@wanadoo.fr | www.nucourt.eu

Directeur de publication : Philippe Flahaut. **Rédaction :** les conseillers municipaux. **Conception et réalisation :** Émilie et Baptiste Vallet.

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires. Pour préserver l'environnement, ce journal est imprimé sur un papier norme PEFC.

Coup de neuf dans la salle des fêtes

Si vous avez participé aux différentes fêtes qui se sont déroulées récemment à Nucourt, vous avez peut-être remarqué en levant les yeux que le plafond (excepté la zone bleue) et le haut des murs avaient reçu un coup de peinture. En effet, cette année, les membres du conseil d'administration du Foyer Rural qui en assure la gestion ont décidé de rénover cette salle.

De tout temps, à Nucourt, et souvent en collaboration avec la municipalité, le Foyer Rural et ses bénévoles ont contribué au développement culturel et sportif en proposant aux Nucourtois diverses animations.

Les membres du Foyer Rural vous invitent à venir les découvrir lors de leur « journée des activités », le samedi 3 septembre 2016. Ce jour-là, ils auront le plaisir de vous rencontrer et peut-être, vous inscrirez-vous à une des nombreuses activités proposées.

À l'arrivée des beaux jours quelques conseils

Le jardin demande beaucoup de travail en cette période, et pour que chacun puisse profiter au mieux de son jardin l'arrêté préfectoral 2009-297 réglemente les bruits de voisinage notamment les horaires de travaux.

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, tailles haies, bétonnières, perceuses...) ne peuvent être effectués que de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 le samedi et de 10 h 00 à 12 h 00 le dimanche et les jours fériés.

Nucourt

Vendredi 24 juin

Exposition des travaux des enfants et kermesse de l'école à partir de 18 h 00.

Mardi 28 juin

Collecte des encombrants.

Samedi 2 et dimanche 3 juillet

Fête communale « à fond la caisse ».

Samedi 3 septembre

Journée des activités du Foyer Rural dans la salle des fêtes municipale.

Week-end du 17 au 18 septembre

Journées du patrimoine.

Dimanche 25 septembre

Festival « Césarts fête la planète » au camp de César. Informations sur www.festivalcesarts.fr

Wenings

Samedi 25 et dimanche 26 juin

Marché et exposition de vieilles voitures

Idées sortie

Tous les dimanches jusqu'au 1^{er} week-end d'octobre

Musée des tramways à vapeur et des chemins de fer de 14 h 30 à 18 h 00 au musée MTSV de Butry-sur-Oise.

Samedis 20 et 27 août

Initiation à l'apiculture à 14 h 30 au domaine de Villarceaux. Inscription obligatoire au 01 34 67 74 33.

Jusqu'au 27 novembre 2016

Installation-exposition « États de sièges, le siège dans tous ses états » au château de la Roche-Guyon.

Ça plane... Pour lui

Un busard étend son vol à proximité de la route qui sépare Nucourt de Cléry-en-Vexin. Il existe trois espèces de busards en France : le busard des roseaux, le busard Saint-Martin et le busard cendré.



Le busard des roseaux se cantonne aux zones humides. Notre compère est probablement soit un busard cendré soit un busard Saint Martin. Il faut savoir que les ailes du premier sont plus étroites et plus pointues et la queue plus grande (dépassant la largeur de l'aile) que celle du busard Saint-Martin. Reste que celui que nous pouvons observer fait penser à une mouette de par sa couleur et son allure.

Les deux installent leur habitat à terre et dans des paysages ouverts qui dans le Vexin sont souvent des champs de céréales. Ils ont une espérance de vie de 15 ans, se nourrissent de petits rongeurs, de petits oiseaux, de batraciens, de reptiles...

Comme souvent dans le règne animal, la parade nuptiale ne manque pas d'originalité : « calme ascension simultanée, larges cercles planés, descentes vertigineuses, le corps en forme de fer de lance, les ailes mi-closes. Souvent aussi,

au-dessus de la femelle posée à terre, le mâle déploie ses habiletés de voilier : il trace des festons aériens, fait des chutes en vrille, des glissades suivies d'un brusque piqué, comme s'il allait heurter sa compagne, puis il remonte en une courbe calme qui épuise l'élan acquis. »

La ponte a lieu entre la fin du mois d'avril et peut perdurer jusqu'à la mi-juin, pour le busard Saint-Martin et de la mi-mai à la mi-juin pour le busard cendré. C'est le mâle qui s'occupe de la chasse et la femelle ne quittera pas la terre le temps de l'incubation et de l'apprentissage de l'autonomie. Sauf lors de ce numéro de haute voltige impressionnant d'originalité et de synchronisation que l'on appelle la « passe acrobatique » et aérienne de la proie où, suite à l'appel du mâle elle se place au-dessous de lui et se retourne pattes en l'air pour attraper en plein vol la proie que celui-ci lui aura jetée.



Alors si vous voyez un oiseau solitaire planer inlassablement au-dessus des champs, dites-vous que ce n'est pas une mouette et que quelque part, perdue dans cette infinie étendue de blés, une petite famille rapace attend désespérément le butin de cette quête.

Source : *Les Rapaces diurnes et nocturnes d'Europe* de Paul Géroutet

Photos : <http://www.les-ailes-de-l-aisne.fr> et <http://www.lycee-somme-vesle.fr>

Les centres de loisirs

Les vacances d'été auront lieu du 6 juillet au 31 août 2016. Voici la liste des accueils de loisirs de la CCVC ouverts durant cette période estivale.

Marines – La chamellerie

Du 6 juillet au 31 août 2016 (fermé le 15 juillet). L'accueil d'Haravilliers sera fermé.

Renseignements et Inscriptions :

7 Bd Gambetta 95640 Marines

Tél : 01 30 39 99 39

Email : clsh.marines@hotmail.fr

Marines – Espace Loisirs et Culture

Du 6 au 29 juillet 2016 et du 22 au 31 août 2016. Pour les jeunes de 11 à 16 ans

Renseignements et inscriptions :

Auprès de Morgan Klugé, responsable ELC
7 bd Gambetta 95640 Marines

Tél : 06 78 72 52 10 ou 01 30 39 69 08

Email : espace.jeunesse@mairie-marines.org

Boissy-l'Aillerie – Les petites canailles

Du 6 au 29 juillet 2016 et du 22 au 31 août 2016 inclus.

Renseignements et Inscriptions :

Rue Veuve Quatremain - Boissy L'Aillerie

Tél : 01 34 42 17 91 ou 06 20 80 05 40

Email : ass.petitescanailles@free.fr

Seraincourt – les p'tits amis

Du 6 au 22 juillet 2016 et du 22 au 31 août 2016 inclus.

Renseignements et inscriptions :

auprès de la directrice

63 rue Normande - 95450 Seraincourt

Tél : 01 34 75 22 45 ou 06 17 10 54 01

Email : clshseraincourt@orange.fr ou
lesptitsamis@orange.fr

Nucourt – AILPE

Du 6 juillet au 5 août 2016 au Camp de César. Maternels, primaires et adolescents.

Renseignements et inscriptions :

Auprès de la secrétaire de l'association,
Madame Stéphanie Gay

Tél : 06 62 88 04 21

Email : ailpe.vexincentre@gmail.com

Cartes transports collégiens et lycéens

Le Conseil municipal a, lors de sa séance du 8 avril 2016, reconduit pour cette année encore la subvention qu'il accorde aux familles pour les cartes de transports des collégiens et lycéens et ce, malgré un budget toujours de plus en plus contraint.

Pour les collégiens : la carte CSB (optile) est désormais subventionnée à hauteur de 50 € par la commune. Attention : cette carte n'est valable que pour la ligne de bus et pour l'arrêt de montée et descente renseignée sur le formulaire. TIM BUS n'autorise pas un enfant à prendre un autre bus ou un autre arrêt. Les familles qui souhaitent que leur enfant puisse emprunter une autre ligne (celle de l'école Marie Thérèse par exemple) ou un autre arrêt que celui précisé sur la carte, doivent s'interroger sur la nécessité ou non de choisir une carte IMAGINE R. Celle-ci sera toutefois subventionnée par la commune sur la base d'une carte CSB (Optile), soit 50 € le reste étant à la charge des familles.

Pour les lycéens : la carte IMAGINE R est désormais subventionnée à hauteur de 120 € par la commune. Le reste et les frais de dossier restent à la charge des familles.

Pour bénéficier de ces subventions, il convient de vous présenter en mairie, aux heures d'ouverture, avec le formulaire dûment complété, tamponné par l'établissement qui accueillera l'enfant à la rentrée septembre 2016.

Tout formulaire non visé par l'établissement ne sera pas validé par la mairie. Tout formulaire incomplet ne sera pas non plus validé par la mairie. Un conseil : n'attendez pas la rentrée septembre pour effectuer ces démarches, effectuez-les dès maintenant !

NOTA : les formulaires seront validés jusqu'au 8 septembre inclus. Au-delà de cette date, aucune subvention ne sera accordée par la municipalité.

Vous partez en vacance ? Prenez vos précautions !

Dans le cadre de « l'opération tranquillité vacances » organisée lors de chaque période de vacances, signalez votre départ auprès des services de la gendarmerie.

Les imprimés sont disponibles à la mairie, vous pouvez également consulter le site internet de la préfecture et des services de l'État du Val d'Oise : www.val-doise.gouv.fr.

Autour de la table

Ambiance détendue et conviviale, ce dimanche 12 juin dans la salle de la cantine. Une trentaine de personnes se sont retrouvées autour d'un apéritif déjeunatoire organisé par le CCAS. Les mets salés préparés par l'équipe CCAS et les petites tartelettes de notre boulanger ont fait leur effet.

Les discussions à bâtons rompus que nous pouvions voir démontrent que ces instants sont à privilégier. Alors, rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle rencontre !



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Plan canicule

Même si le soleil est pour le moment timide et se fait attendre, il ne doit pas nous surprendre. Afin d'éviter les risques liés à la canicule nous vous rappelons quelques précautions à prendre en cas de forte chaleur.

Se désaltérer : boire régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif (au moins 1,5 litre) et consommer des fruits et des crudités riches en eau (tomates, concombres, melons, pastèques, agrumes...)

Ne pas s'exposer aux heures les plus chaudes (entre 12 h 00 et 16 h 00).

Se protéger en portant T-shirt, chapeau, lunettes de soleil.

Appliquer régulièrement une crème solaire.

Aider ses proches (nourrissons, enfants, personnes âgées...) en leur proposant régulièrement des boissons. Appelez vos voisins qui sont seuls pour prendre de leurs nouvelles.

Avant 3 ans, l'enfant n'a pas encore mis en place un système de défense contre les agressions du soleil. Sa peau immature, en cours de formation, ne lui permet pas de se défendre contre les rayons du soleil. Sa seule défense est celle que vous lui donnez avec les crèmes solaires, un chapeau, des vêtements et de l'ombre.

Ces mesures de prévention ayant été évoquées, nous vous précisons que si vous vous sentez isolés et/ou vulnérables, vous pouvez vous faire connaître en mairie : ainsi les membres du CCAS prendront contact régulièrement avec vous tout au long de l'été.

Même si le soleil joue à cache-cache cet été, restez vigilants et attentifs à vos voisins.

Du nouveau pour l'impôt sur les revenus

Poursuivant l'amélioration du service à l'utilisateur, la Direction générale des finances publiques met en place, à compter de la déclaration des revenus 2015, un nouveau document rassemblant les informations relatives à la situation fiscale des contribuables : l'avis de situation déclarative ou ASDIR.

À quoi sert cet avis ?

L'avis de situation déclarative vous permet de justifier de vos revenus et charges pour vos démarches auprès de tiers (banques, bailleurs, administrations...), tout comme l'avis d'impôt sur le revenu actuel.

Vous l'obtenez dès la fin de votre déclaration en ligne, par téléchargement. Il se présente comme les avis d'impôt habituels de la Direction générale des finances publiques et contient les mêmes informations.

Vous pourrez ensuite retrouver cet avis tout au long de l'année et pendant trois ans dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr.

L'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu remplace-t-il l'avis d'impôt que je reçois habituellement durant l'été ?

Si vous êtes non-imposable, l'avis de situation déclarative remplace l'avis de non-imposition et devient le nouveau document de référence.

En déclarant en ligne, vous pouvez en disposer dès l'ouverture du service de déclaration en ligne. En déposant une déclaration papier, vous le recevrez durant l'été.

Si vous êtes imposable et déclarez en ligne, vous bénéficierez également d'un avis de situation déclarative dès la fin votre déclaration.

Vous disposerez par ailleurs comme d'habitude, durant l'été, de votre avis d'impôt (en ligne ou papier selon votre choix) complété des mensualités ou acomptes que vous aurez déjà payés, pour vous permettre de payer le solde éventuel de votre impôt à la DGFIP.

Comment faire si je ne dispose pas d'imprimante ?

Comme tous vos avis d'impôt, votre avis de situation déclarative peut être imprimé à partir de n'importe quel ordinateur relié à une imprimante : chez des amis, dans un cybercafé...

Si vous n'êtes pas en mesure d'imprimer votre avis, vous pouvez présenter à votre interlocuteur le PDF sur l'écran de votre téléphone ou tablette, ou lui transmettre simplement les deux identifiants suivants : votre numéro fiscal et la référence de l'avis (cadre « vos références » de votre avis). L'interlocuteur (banque, bailleur, administration...) pourra alors vérifier son authenticité sur impots.gouv.fr/verifavis.

Point d'accès au droit

Ce lieu d'accueil gratuit et confidentiel qui permet d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, judiciaires, administratifs, familiaux, a modifié ses horaires.

Désormais vous pouvez les contacter le mercredi matin de 9 h 00 à 12 h 00 au 01 34 67 52 15 et les autres jours de 9 h 00 à 12 h 00 au 01 30 39 23 34.

Email : pad.ccvexincentre@gmail.com

Adresse : 10 bis boulevard Gambetta - 95640 Marines

Ouverture de la Terrasse à Nucourt

Depuis le 7 juin La Terrasse a remplacé l'Atelier Lilian Rodriguez et vous accueille du mardi au dimanche dans son Bar-Lounge-Tapas au 2 rue de la Saussaye.



Le Vexin français dans l'objectif : les paysages nocturnes

Le Parc naturel régional, labellisé d'art et d'histoire organise un concours photo du 20 juin au 19 septembre 2016. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Maison du Parc située à Théméricourt. Tél : 01 34 48 66 10.

Appel aux dons de livres

La crèche de Marines a besoin de vous pour réapprovisionner sa réserve de livres pour enfants. La mise à disposition des livres permet à l'enfant de laisser libre cours à son imagination et de le responsabiliser dans la manipulation des manuels. L'équipe de la crèche de Marines vous remercie de votre générosité.

Crèche Les Moussailons 10-12 bd Gambetta à Marines. Tél : 01 30 39 93 00 ou 06 67 05 13 55.
Email : lesmoussailons-val@orange.fr

Demandez le programme !

Véritable tradition au sein du village, la fête communale continue de traverser le temps, en essayant chaque année de diversifier ses activités. Pour cette édition une nouveauté avec le concours de caisses à savon. Le mot d'ordre étant la bonne humeur, la convivialité et la joie de rassembler.

Samedi 2 juillet - La fête à fond la caisse

15 h 00 : structures gonflables (terrain Cazelaire).
19 h 00 : apéro et barbecue (terrain Cazelaire).
23 h 00 : feu d'artifice à la coulée verte.
23 h 30 : retraite aux flambeaux.
00 h 00 : pot de l'amitié et bal à la petite école

Dimanche 3 juillet - Concours de caisses à savon

11 h 00 : vérifications techniques (terrain Fleury).
14 h 00 : début du concours entre Hardeville et l'ancienne gare. Tir à la carabine, buvette, maquillage et paniers suspendus (terrain Fleury).
19 h 00 : remise des prix (terrain Fleury).

Soyez nombreux à venir participer, les bulletins de participation pour certaines activités sont à déposer à la mairie avant lundi 20 juin.

Les noms de lieux, que l'on appelle aussi toponymes, permettent de se repérer, de s'orienter, d'être une adresse. Ils agissent également comme des témoins de l'histoire. Actuellement, la rue située entre Hardeville et l'ancienne gare ne possède pas de nom. Lors de la fête communale, les Nucourtois auront la possibilité de proposer un nom pour cette voie. Les propositions seront transmises à la municipalité qui délibèrera lors d'un prochain conseil municipal.

Pour des raisons pratiques, nous demandons aux personnes qui participent à la soirée et au concours de caisses à savon d'avoir la gentillesse d'établir deux chèques, nous vous remercions pour votre compréhension.